Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO
6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Universités en « distanciel » ou disparition de l'enseignement universitaire ? Pour FO ESR, c'est inacceptable !

Le président de la République a annoncé le 28 octobre une nouvelle période de confinement pendant laquelle « *les établissements d'enseignement supérieur assureront des cours en ligne* ».
Les écoles, collèges, lycées, resteront ouverts et dispenseront des cours, les universités, non !
Le discours présidentiel souligne à juste titre que « *nos enfants ne sauraient être durablement privés d'instruction, d'éducation, de contact avec le système scolaire* ». Mais ce qui est valable pour les jeunes jusqu'à 18 ans ne le seraient pas pour les étudiants, qui peuvent donc être « privés » de l'accès au service public d'enseignement supérieur ? Inadmissible !
Rien n'empêche en effet que les universités et établissements d'enseignement supérieur continuent de dispenser un enseignement qui respecte la distanciation et les gestes barrières, comme ceci a été le cas jusqu'ici. À cet égard elles ne sont en rien différentes des collèges ou lycées (ces derniers accueillent d'ailleurs des formations du supérieur comme les BTS et classes préparatoires).

L'enseignement broyé dans le « distanciel » : vers des licences en 6 ans, des masters en 10 ans, des doctorats en 18 ans ?

Après la période du printemps qui a déjà très fortement amputé l'enseignement universitaire, après la période qui s'est écoulée depuis la rentrée de septembre, où l'« hybridation », voire déjà le « distanciel » total, ont continué de le détériorer, se profile donc, pour une durée en réalité indéterminée, une nouvelle période où l'enseignement supérieur passerait à la trappe du « distanciel ».
À ce rythme-là, le *cursus* des diplômes est singulièrement ralenti. Faudrait-t-il faire une licence en six ans, un master en dix ans, un doctorat en seize ans ? C'est pourtant ce que l'on pourrait déduire de ce qu'E. Macron vient d'annoncer.

Pour les étudiants, un déni d'avenir

Pour les étudiants, aucun des problèmes apparus depuis le printemps dernier n'a été véritablement résolu : quelques équipements informatiques ont été réalisés par des universités mais ceci reste très marginal, les difficultés de connexion pour une part non négligeable des étudiants sont toujours là, l'isolement risque à nouveau de sévir avec ses conséquences psychologiques néfastes, les « décrochages » ne pourront que se multiplier.
C'est non seulement un déni de service public, un déni d'accès aux connaissances et aux diplômes qualifiants qu'E. Macron vient d'asséner aux jeunes de 18 à 25 ans mais aussi un déni d'avenir.

Hypocrisie officielle, travail accru et rémunérations en recul

Les collègues ne prendront pas en charge la diffusion (auprès d'étudiants qui ne sont pas dupes) de la croyance officielle qui voudrait que le « distanciel » soit aussi efficace que l'enseignement, que des connaissances et méthodes mal ou partiellement maîtrisées conduisent à la délivrance des diplômes.
La dénaturation de la mission d'enseignement va en outre s'accompagner à nouveau d'énormément de travail supplémentaire.
Et il est à craindre que très peu des innombrables heures ainsi effectuées seront payées, qu'elles aient été faites par des statutaires ou par des « vacataires » chargés de cours. L'expérience

« confinement » a en effet créé un dangereux précédent, certaines universités ou Facultés internes ayant osé réclamer la « preuve » du travail effectué ! Quant aux « primes Covid », elles ont concerné moins de 5 % des personnels !

Ce n'est pas en réduisant le service qu'on l'améliore !

L'exemple des services hospitaliers (-7500 lits entre 2019 et 2020, un nombre de places de concours en spécialité réanimation qui est encore en baisse en 2020, etc.) est là pour montrer que le souci de la préservation d'un quelconque service public, celui de l'enseignement universitaire y compris, n'anime certes pas ce gouvernement, pas plus qu'il n'animait ses devanciers.
Le « distanciel » ne sauvera pas plus l'Université que les mesures de restriction frappant depuis des années les hôpitaux et les soignants n'ont sauvé notre système de santé.
Aucune lutte contre aucune épidémie ne justifie que l'on liquide les missions, les droits et les acquis, dans aucun secteur d'activité !
Dans l'enseignement supérieur et la recherche, FO ESR dit stop !
Stop à la dégradation de l'enseignement, à la dégradation des conditions de travail, à la dégradation des conditions d'études et de vie des étudiants.

Les étudiants, comme les écoliers, collégiens, lycéens, ne doivent pas « *être durablement privés d'instruction, d'éducation, de contact avec le système scolaire* ».
Pour ceci, FO ESR revendique :

- **-> le maintien dans tous les établissements d'enseignement supérieur de tous les cours qui peuvent être dispensés en respect de la distanciation et des gestes barrières, comme ceci a été le cas jusqu'à présent, avec des dispositions renforcées comme en collège ou lycée ;**
- **-> le paiement du travail supplémentaire effectué par tous les collègues, enseignants comme BIATSS**, travail supplémentaire effectué sous la contrainte de la lutte contre l'épidémie, lutte dont l'impréparation n'est pas de leur fait ;
- **-> les locaux en premier lieu mais aussi les postes, les budgets d'heures de cours, les recrutements indispensables** pour dispenser l'enseignement universitaire et assurer l'ensemble des tâches liées, dans les bibliothèques, l'administration universitaire, les services sociaux et de santé, les services techniques, dans des conditions sanitaires correctes.
- **-> que l'enseignement supérieur et la recherche aient les moyens de fonctionner de manière continue, prévisible**. Aucune adaptation à des circonstances exceptionnelles n'est faisable quand l'on n'a déjà pas les moyens de fonctionner de manière courante. Avec une recherche uniquement sur projets et la contractualisation généralisée des personnels, **la LPR va à l'encontre de cet objectif, nous en demandons l'abandon !**

En outre, pour FO ESR, il est hors de question que les mesures du gouvernement imposent un couvre-feu permanent aux libertés fondamentales. Avec la confédération FO, nous condamnons les mesures liées à l'état d'urgence sanitaire en ce qu'elles constituent des « *restrictions graves aux libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale* […] » restrictions « *entravant le droit de réunion et de manifestation* ».
Pour FO ESR, il est également hors de question que les mesures du gouvernement imposent un couvre-feu ou un confinement aux revendications des collègues.
Nous appelons les collègues à se rassembler, sous toutes les formes possibles, à dresser ou rappeler leurs revendications, à commencer par celles portant sur le maintien de l'enseignement présentiel dans le respect des mesures sanitaires, et à les porter partout, en délégations, en assemblées, en rassemblements ou en manifestations.

Montreuil, le 29 octobre 2020